

**Arrêté du 1^{er} juin 2017 portant annulation de l'arrêté du 31 mars 2017
portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes)
au tribunal de grande instance de Fort-de-France
NOR : JUSB1716904A**

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2017 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de grande instance de Fort-de-France ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté en date du 31 mars 2017 portant nomination, à compter de la date de l'arrêté, de M. Appolinaire-Raoul CUPIT, adjoint administratif principal, en qualité de régisseur suppléant au tribunal de grande instance de Fort-de-France, en remplacement de Mme Annick BONVEL, greffière, sont rapportées.

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Fort-de-France, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 1^{er} juin 2017.

Le ministre d'Etat, garde des sceaux,
ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Catherine BOUDON